

# ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIÉ D'ICI ET D'AILLEURS

34 A Avenue Jean-Baptiste Dumas  
30100 ALES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux membres,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **RENCONTRE ET AMITIÉ D'ICI ET D'AILLEURS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes annexes.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association sur la base des informations disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

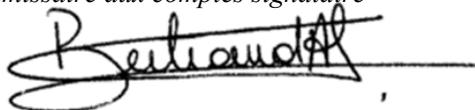
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 09 mai 2024

**SAS SENSEA AUDIT**

**Représentée par Anne-Laure BERTRAND**

*Commissaire aux comptes signataire*



## Etats financiers au 31/12/2023

# BILAN



## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 800,00	1 800,00		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	19 362,31	16 848,51	2 513,80	4 724,59
	Autres immobilisations corporelles	116 409,45	69 733,96	46 675,49	57 291,45
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	49,00		49,00	49,00	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>137 620,76</b>	<b>88 382,47</b>	<b>49 238,29</b>	<b>62 065,04</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	15 739,12		15 739,12	2 671,00
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		2 195,27	(2 195,27)	(1 984,27)
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	55 128,96		55 128,96	51 334,46	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	204 197,31		204 197,31	163 152,21	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	9 095,08		9 095,08	11 059,54
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>284 160,47</b>	<b>2 195,27</b>	<b>281 965,20</b>	<b>226 232,94</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>		<b>421 781,23</b>	<b>90 577,74</b>	<b>331 203,49</b>	<b>288 297,98</b>
				49,00	49,00
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					



## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	20 500,00	20 500,00
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	172 748,47	165 522,92	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>27 007,35</b>	<b>7 225,55</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>220 255,82</b>	<b>193 248,47</b>	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	16 247,96	23 180,96
	Provisions réglementées	6 451,40	6 451,40
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>242 955,18</b>	<b>222 880,83</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	22 650,00	
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	6 087,97	5 833,34
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>28 737,97</b>	<b>5 833,34</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	6 321,52	4 628,63
	<b>Total des provisions</b>	<b>6 321,52</b>	<b>4 628,63</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 043,67	15 663,17
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	28 398,44	21 131,13
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 881,19	6 032,60	
Produits constatés d'avance	4 865,52	12 128,28	
	<b>Total des dettes</b>	<b>53 188,82</b>	<b>54 955,18</b>
	Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>331 203,49</b>	<b>288 297,98</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	27 007,35	7 225,55
(1) Dont à moins d'un an		53 188,82	54 955,18
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



## Etats financiers au 31/12/2023

# RÉSULTAT



## Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	2 061,21	2 039,03
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	212 818,27	126 391,97
	dont parrainages	128 034,30	60 659,75
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	316 331,58	242 441,86
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		347,40
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	5 000,00	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 015,00	24 553,41
Utilisations des fonds dédiés	4 745,37	10 833,33	
Autres produits	278,24	618,88	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>543 249,67</b>	<b>407 225,88</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	18 792,79	17 577,85
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	212 473,35	162 850,90
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 935,77	1 899,39
	Salaires et traitements	208 035,48	164 509,84
	Charges sociales	45 724,96	50 147,25
	Dotation aux amortissements et dépréciations	18 826,17	13 134,04
	Dotation aux provisions	1 692,89	1 299,30
	Reports en fonds dédiés	27 650,00	
Autres charges	281,37	541,53	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>536 412,78</b>	<b>411 960,10</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 836,89</b>	<b>(4 734,22)</b>	



## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 836,89</b>	<b>(4 734,22)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		43,38
	<b>Total des produits financiers</b>		<b>43,38</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>43,38</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>6 836,89</b>	<b>(4 690,84)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	827,46 19 343,00	9 627,39 5 792,00
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>20 170,46</b>	<b>15 419,39</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 046,76 456,24
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>3 503,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>20 170,46</b>	<b>11 916,39</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>563 420,13</b>	<b>422 688,65</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>536 412,78</b>	<b>415 463,10</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>27 007,35</b>	<b>7 225,55</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		30 911,50	29 751,00
<b>TOTAL</b>		<b>30 911,50</b>	<b>29 751,00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		30 911,50	29 751,00
<b>TOTAL</b>		<b>30 911,50</b>	<b>29 751,00</b>



## Etats financiers au 31/12/2023

**ANNEXE**



# Règles et Méthodes Comptables

## Présentation de l'association Rencontre et Amitié d'Ici et d'Ailleurs

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

L'association Rencontre et Amitié d'Ici et d'Ailleurs (R.A.I.A) a été fondée en 1984. Elle a pour objet de « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie au sein du quartier des Prés-Saint-Jean à Alès (Gard). Elle intervient notamment en faveur de l'épanouissement et l'éducation des enfants, l'accès aux droits des habitants, ainsi que le développement de la cohésion et du lien social, et elle lutte contre toute forme d'enfermement.* »

Ses principaux axes d'intervention sont les suivants :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction d'enfants et d'adolescents de 6 à 17 ans

Activités périscolaires du niveau élémentaire au collège.

Accompagnement à la scolarité pour les élèves de primaire, les collégiens soutenue par des bénévoles et des étudiants de l'école de Mines d'Alès.

Ateliers parents et enfants

Médiation entre établissements scolaires et parents d'élèves et soutien auprès de ces derniers vis-à-vis de la scolarité et l'éducation de leurs enfants

Soutien aux habitants dans leurs différentes démarches (emploi, logement, consommation, santé, scolarité, Etat civil...) et interface avec les organismes institutionnels.

Aides aux démarches administratives.

Ateliers et sorties en direction des adultes, dans une logique d'accès aux loisirs et à la culture et de développement du lien social.

Initiatives conviviales afin de favoriser le développement du lien social et la participation des habitants à la vie locale ainsi que de contribuer à l'animation du quartier.

L'action MA PREPACODE dont l'objectif est de promouvoir un espace d'égalité des chances sans distinction ou de contrainte liée à l'apparence aux langages et à l'analphabétisation. Cet environnement sécurisant a pour vocation de préparer les participantes à l'examen du code de la route dont les finalités s'articulent autour de l'insertion, la mobilité et se libérer des contraintes de dépendances.

Et des actions autour du numériques, car le pôle numérique a pour vocation de promouvoir un accès aux droits pour tous, un apprentissage aux outils informatiques et permet aux usagers non équipés d'effectuer leurs démarches administratives dématérialisées afin d'acquérir des compétences et une autonomie. Ce pôle est marqué par une forme d'innovation sociale centrée sur la culture avec l'action Micro folie.

Dans les nouvelles actions qui ont été mises en place sur 2023, on peut citer l'action ASSIS SUR LE BANC, cette action a été mise en place pour lutter contre les dérives du décrochage scolaire, afin de promouvoir et de mettre en valeur des parcours de vie de personnes ayant une expérience dans les quartiers QPV.

L'association RAIA est agréée Espace de Vie Sociale par la CAF du Gard.

L'association porte l'agrément DDCS Jeunesse et éducation populaire.



# Règles et Méthodes Comptables

Depuis le 1er novembre 2022, l'association RAIA a obtenu l'agrément centre social, délivré par la CAF du Gard.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023** dont le total est de de **331 203** euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de **27 007** euros.

L'exercice considéré a une durée de **12** mois., recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association RENCONTRE ET AMITIE ICI ET D AILLEURS RAIA** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- La loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- Les règlements comptables :
  - 1999-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
  - 2014-03 du 5 juin 2014 Relatif au plan comptable général
  - 2018-06 du 05 Novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Faits Caractéristiques de l'exercice

Nouvelle loi sur 2023 relative au Congés payés et arrêts maladie :

La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 apporte une réponse aux jurisprudences du 13 septembre 2023 de la Cour de Cassation. Elle met en conformité le droit Français avec le droit de l'Union Européenne en consacrant le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie acquièrent des congés payés. Elle instaure, notamment, un délai de report de congés limité à 15 mois ainsi que de nouvelles obligations pour les employeurs.



# Règles et Méthodes Comptables

A la clôture 2023, l'Association RAIA a procédé à une analyse de sa situation au regard de cette nouvelle loi. Le montant du passif éventuel s'élèverait à 0 € brut chargé. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation pour risque au 31/12/2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Principe de Continuité de l'exploitation

La continuité d'exploitation qui sous-tend l'établissement des comptes de l'exercice 2023 est conditionnée par le maintien des engagements financiers de l'ensemble des partenaires de l'association, notamment le renouvellement des subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourraient s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

## Evaluation des actifs

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'est pas prise en compte dans la base amortissable des éléments d'actifs. Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



## Règles et Méthodes Comptables

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

### **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



## Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont placées sur un support sécurisé livret associatif.

### Engagement en matière de pensions et retraites

L'association souhaite prévoir sereinement le départ à la retraite de ses salariés c'est, pour cette raison qu' à partir de 2021, qui sera la première année de comptabilisation du passif social au titre des engagements des IFC et que l'impact global a été comptabilisé dans le compte de résultat.

L'estimation de l'engagement est réalisée avec les hypothèses suivantes :

-Age de départ à la retraite : 63 ans

Taux des charges sociales : 32%

Ainsi calculé l'engagement s'élève à 151 155.69€

Au titre de cet engagement le montant total de la provision est de 6 321.52€ au 31/12/2023

### Fonds dédiés

L'association a mis en réserve de fonds dédiés à la clôture de l'exercice sur la part des subventions qui n'ont pu être utilisées.

*Voir tableau des fonds dédiés antérieurs et constitués au cours de l'exercice.*

### Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu e changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation au cours de l'exercice.



## Règles et Méthodes Comptables

### Précisions sur les subventions perçues :

Des concours publics, des subventions ont été octroyés à l'association (art 431-9 règlement ANC n° 2016-06) pour un montant de 316 332€ de subventions de fonctionnement :

Les origines de ces financements proviennent de l'ETAT pour un montant de 149 760€, du Conseil Départemental du Gard pour un montant de 69 497€, 23 000€ sont versés par Alès Agglomération, 10 000€ ont été versés par la Région Occitanie, la ville d'Alès a versé 50 659€ et 13 416€ proviennent de la caf du Gard.

### Précisions sur les ressources perçues :

Les ressources pour un montant de 212 818€ sont essentiellement composées de prestations versées par la caf du Gard et des participations des usagers dans le cadre des règlements des participations pour les animations des activités.



## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions		
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 800,00				1 800,00	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 800,00</b>				<b>1 800,00</b>	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	25 905,16			6 542,85	19 362,31	
	Instal., agencement, aménagement divers	10 936,18				10 936,18	
	Matériel de transport	50 510,94			10 681,18	39 829,76	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 408,15		5 999,42	7 764,06	65 643,51	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>154 760,43</b>		<b>5 999,42</b>		<b>24 988,09</b>	<b>135 771,76</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>							
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	49,00				49,00	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>49,00</b>				<b>49,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>156 609,43</b>		<b>5 999,42</b>		<b>24 988,09</b>	<b>137 620,76</b>



## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023	
		Dotations	Diminutions		
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 800,00		1 800,00	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 800,00</b>		<b>1 800,00</b>	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	21 180,57	2 210,79	6 542,85	16 848,51
	Autres instal., agencement, aménagement divers	8 049,51	1 200,00		9 249,51
	Matériel de transport	38 065,91	4 735,95	10 681,18	32 120,68
	Matériel de bureau, mobilier	25 448,40	10 679,43	7 764,06	28 363,77
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>92 744,39</b>	<b>18 826,17</b>	<b>24 988,09</b>	<b>86 582,47</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>94 544,39</b>	<b>18 826,17</b>	<b>24 988,09</b>	<b>88 382,47</b>	



## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	6 451,40			6 451,40
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	<b>6 451,40</b>			<b>6 451,40</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	4 628,63	1 692,89		6 321,52
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 628,63</b>	<b>1 692,89</b>		<b>6 321,52</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	2 195,27			2 195,27
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>2 195,27</b>			<b>2 195,27</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 275,30</b>	<b>1 692,89</b>		<b>14 968,19</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		1 692,89		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds propres</b>				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	20 500,00			20 500,00
Report à nouveau	165 522,92	7 225,55		172 748,47
Résultat de l'exercice	7 225,55	27 007,35	7 225,55	27 007,35
<b>Autres fonds associatifs</b>				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	34 668,14			34 668,14
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(11 487,18)		6 933,00	(18 420,18)
Droits des propriétaires				
<b>TOTAL</b>	<b>216 429,43</b>	<b>34 232,90</b>	<b>14 158,55</b>	<b>236 503,78</b>



## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fondation METRO		1 912,37	5 000,00	3 087,63
ETAT politique de la Ville Projet Ambassadeurs JO Paris			8 650,00	8 650,00
CD ACF			14 000,00	14 000,00
Fondation VINCI/ORANGE	5 833,34	2 833,00		3 000,34
<b>TOTAL</b>	<b>5 833,34</b>	<b>4 745,37</b>	<b>27 650,00</b>	<b>28 737,97</b>

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>				



## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	49,00	49,00	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	50 302,46	50 302,46	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	4 826,50	4 826,50		
Charges constatées d'avance	9 095,08	9 095,08		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>64 273,04</b>	<b>64 273,04</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 043,67	18 043,67		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	13 323,36	13 323,36		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 003,08	15 003,08		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	72,00	72,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	1 881,19	1 881,19			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	4 865,52	4 865,52			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>53 188,82</b>	<b>53 188,82</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	34 668,14			34 668,14
Autres subventions d'investissement				
<b>Montant nominal</b>	<b>34 668,14</b>			<b>34 668,14</b>
Quotes-parts virées au compte de résultat	11 487,18	6 933,00		18 420,18

### DETAIL DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT

DATE	FINANCEUR	NATURE	Montant de la Subv
04/03/2020	CAF	CUISINE	5 850.00€
21/09/2020	CAF	MINIBUS	14 202.34€
03/08/2021	CAF	Accueil Numérique	7 006.67€
01/01/2021	CAF	AMENAGEMENT MICRO FOLIE	7 609.13€
TOTAUX			34 668.14€



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>9 095,08</b>
Détail des CCA		9 095,08	
Achats d'équipement pour le périscolaire ROMANET			
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>9 095,08</b>



## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			4 865,52
Détail des PCA			
Participations des usagers		26,66	
Subvention ANCT (Clas) 2023/2024		1 796,05	
Adhésions 2023/2024		1 246,76	
Subvention CD30 (Clas) 2023/2024		1 796,05	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>4 865,52</b>



## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Clas : 1081 heures à 14.65€	15 836,65	15 242,10
Festival : 750 heures à 14.65€	10 987,50	10 575,00
Réunions des Conseils d'administration et de l' AG : 154 heures à 14.65	2 256,10	2 171,40
Pole Adultes : 125 heures à 14.65€	1 831,25	1 762,50
	30 911,50	29 751,00
<b>Total</b>	<b>30 911,50</b>	<b>29 751,00</b>
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Clas : 1081 heures à 14.65€	15 836,65	15 242,10
Festival : 750 heures à 14.65€	10 987,50	10 575,00
Reunions conseils d'administration et AG : 154 heures à 14.65€	2 256,10	2 171,40
Pole Adulte : 125 heures à 14.10€	1 831,25	1 762,50
	30 911,50	29 751,00
<b>Total</b>	<b>30 911,50</b>	<b>29 751,00</b>



## Honoraires des Commissaires aux Comptes

Commissaire aux comptes titulaire							
31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%

<b>Audit</b>							
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés							
Emetteur	3 310,00	3 150,00	100,00	100,00			
Filiales intégrées globalement							
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes							
Emetteur							
Filiales intégrées globalement							
<b>Sous-total</b>	<b>3 310,00</b>	<b>3 150,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>			
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>							
Juridique, fiscal, social							
Autres							
<b>Sous-total</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>3 310,00</b>	<b>3 150,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>			



## Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés	5,00	
	Ouvriers		
	<b>TOTAL</b>	<b>5,00</b>	



## Annexe au Bilan

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS PAR NATURE :

Les heures de bénévolat se sont réparties de la manière suivante sur l'exercice :

HEURES TOTALES DE BENEVOLAT SUR L'ANNEE		
Action	Heures	TOTAL
CLAS	1081	2 110
FESTIVAL	750	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	154	
POLE ADULTE	125	

La valorisation de ces contributions volontaires part nature est la suivante :

taux brut : SMIC HORAIRE 2023, soit 11.52 euros  
 taux de charges sociales et fiscales appliqué : 27.20 % (taux moyen 2023)  
 soit un taux chargé de **14,65 euros par heure de bénévolat.**

à titre d'information, la participation bénévole des membres aux instances de gouvernance associatives a représenté, en 2023, un total de 154 heures valorisées à 2.256.10 euros.

ces contributions volontaires en nature ne figurent pas au compte de résultat.

### La rémunération des dirigeants :

Dans le cadre de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, l'association communique la rémunération des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- Le Président,
- Le Trésorier,



## Annexe au Bilan

- Le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

